



ASEAB

Association Sportive et Artistique de Bourges

Affiliée à la Fédération des Clubs de la Défense n° 028-06-DGA

Modalité d'adhésion pour la saison 2024-2025

La saison ASEAB commence à partir du 1^{er} septembre.

A partir de cette date, seules les personnes à jour d'adhésion ou ayant remis tous les documents demandés pour la ré-adhésion sont autorisées à pratiquer leur(s) activité(s).

Pour les ré-adhésions, l'assurance de la saison passée couvre le mois de septembre, à condition que les modalités de réinscriptions soient effectuées, documents transmis aux responsables adhésions.

Passé le 1^{er} octobre, les adhérents de l'année n-1 ne sont plus assurés par la FCD **et n'auront plus accès aux installations ASEAB.**

Tout nouvel adhérent doit être enregistré immédiatement pour bénéficier de la couverture d'assurance de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD).

Modalités d'inscription :

Ré-adhésion :

Toutes les personnes déjà adhérentes la saison passée ont leur fiche de ré-adhésion pré-remplie disponible auprès du responsable de leur première activité.

Celle-ci est à **relire**, compléter éventuellement et surtout **vérifier l'adresse mail personnelle qui servira à la réception de la licence.**

Pour les activités sportives, **sauf pour les sports à risque**, le certificat médical n'est plus obligatoire sous réserve de satisfaire aux conditions du questionnaire de santé (cerfa 16699) complété et **attesté par l'adhérent.**

Dans le cas où l'adhérent ne remplit pas ces conditions, il doit fournir un nouveau **certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport** daté de moins d'un an, sans mentionner les activités pratiquées, mais en indiquant si cela est souhaité ou nécessaire « en compétition ».

Nouvelle adhésion ou retour :

Pour tous les nouveaux adhérents, ou ceux qui reprennent après au moins un an d'interruption, il faut remplir une nouvelle fiche de **demande d'adhésion**, et **attester** satisfaire aux conditions du questionnaire de santé, sinon, fournir un médical d'absence de contre indication à la pratique du sport daté de moins d'un an.

Cette fiche est disponible auprès des responsables de section, sur le site ASEAB et sur « l'intradef » pour DGA TT.

Pour être valide, la demande d'adhésion, ou de ré-adhésion doit comporter :

- Date de naissance, **lieu de naissance et le code postal.**
- Un **mail personnel** pour la réception de la licence.
- Une adresse postale et un numéro de téléphone.
- Le code correspondant à la situation de l'adhérent.

- Pour les activités sportives : attester satisfaire aux conditions du formulaire Cerfa15699.
Attestation à fournir avec le bulletin
- S'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur du club et les règlements internes des sections.
- Déclarer avoir pris connaissance des garanties, risques et droit à l'image.
- Le mode de règlement.
- Le montant de la cotisation ASEAB plus le montant de la participation section nettement indiqué, un seul paiement globalisé.
- La date de dépôt de la fiche.
- La signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs.
- **Les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'accident.**

Pour tous ceux pratiquants plusieurs activités, celles-ci doivent toutes être renseignées telle que demandé sur la fiche :

- 1 devant l'activité Principale désirée puis **C** pour **Compétition** ou **L** pour **Loisir**.
- 2,3.... Devant les autres activités désirées puis **C ou L** selon le cas.

Ceux adhérant par le biais d'une activité culturelle en 1 et qui veulent pratiquer une activité sportive en deux, doivent attester satisfaire au questionnaire de santé ou sinon fournir un certificat médical.

Spécificité pour les adhérents mineurs :

Excepté pour les sports à risque, ceux-ci doivent présenter une attestation écrite rempli **par un responsable légal et par le mineur** déclarant satisfaire aux conditions du questionnaire de santé spécifique. Celle devra être jointe à la fiche d'adhésion.

Pour les adhérents mineurs, le nom, prénom et qualité de la personne effectuant l'inscription doivent être clairement mentionnés sur la fiche tel que demandé, obligation légale autorisant un mineur à pratiquer.

Cotisation ASEAB :

Pour la prochaine saison, la cotisation ASEAB est fixée à **22€** auxquels s'ajoute **19€** pour la licence soit **41€** au total.

Pour les personnes déjà adhérentes FCD auprès d'un autre club, CSA EMB, CAS Avord, ASCETA, etc., cette cotisation et de **22€**, sur présentation de la licence.

Réception de la licence :

Les licences sont envoyées directement aux adhérents sur leur adresse mail personnelle

Le message d'envoi de la licence est du type « noreply FCD, nom prénom licence.... »

Soyez vigilant car il se peut que celui-ci soit mis en indésirable.

Les adresses mails professionnelles en @intradef.gouv.fr bloquent la réception de la licence.

Avec la licence, vous bénéficiez d'avantages auprès des partenaires FCD, la liste est jointe à l'envoi de celle-ci.

Photo sur la licence :

Vous pouvez fournir une photo « d'identité » en **format image** (tous les tels mobiles permettent de prendre de belles photos) qui sera enregistrée directement sur votre licence, facilitant ainsi les contrôles auxquels vous pourriez être soumis que ce soit pour les accès au site ou pour les compétitions. Merci de l'envoyer par mail nommée au nom prénom de la personne concernée sur la boîte mail adhesions@aseab.fr.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre responsable de section ou le responsable adhésion ASEAB Patrick Auguste adhesions@aseab.fr